



### BILAN DES HEURES SUPPLÉMENTAIRES sur la période de modulation 2020-2021

#### Déclaration faite lors de la réunion du CSE du 18 novembre 2021

Nous prenons en compte l'engagement de la direction d'envoyer à chaque salarié un bilan annuel du temps de travail, à la fin de chaque période de modulation, pour éviter tout litige, **conformément à l'accord RTT que nous avons signé.**

Sur une année où l'activité partielle a impacté de nombreux salariés, nous ne pouvons que constater que la Direction a utilisé un contingent réduit d'heures supplémentaires **au détriment d'une meilleure répartition du taux d'activité partielle.**



**Pour cette raison et pour la 1<sup>ère</sup> fois,  
l'UNSA-SAPAP vote contre.**

